

Décision n° 2025/04  
relative à l'accréditation de  
Ecole supérieure de chimie organique et minérale  
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

### Ecole

Nom :	Ecole supérieure de chimie organique et minérale
Sigle :	ESCOM
Type :	Privé
Académie :	Amiens
Sites de l'école :	Compiègne

### Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

### Suivi des accréditations précédentes

Décision n°2023/02

### Objet de la demande d'accréditation

**Catégorie PE** (Renouvellement périodique) :  
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure de chimie organique et minérale, en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Compiègne

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Ecole supérieure de chimie organique et minérale ;
- Vu le rapport établi par Pascal TRIBOULOT (membre de la CTI, rapporteur principal), Marc ALOCHET (expert auprès de la CTI, corapporteur), Thomas LANNE (expert auprès de la CTI, expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 8-9 Avril 2025 ;
- Entendus : Konrad Szafnicki, directeur général, France Higuères, responsable qualité de l'école.

L'assemblée plénière a statué comme suit :

**Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure de chimie organique et minérale, sur le site de Compiègne	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure de chimie organique et minérale, sur le site de Compiègne	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure de chimie organique et minérale, sur le site de Compiègne	Formation continue	2025	2029-2030	maximale

**La CTI valide le processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) mis en place dans l'école**

L'école propose un cycle préparatoire.

L'école établira un **tableau de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre le **15 juin 2027**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI ([greffe-cti@education.gouv.fr](mailto:greffe-cti@education.gouv.fr)).

**Cette décision s'accompagne des recommandations suivantes :**

**Pour l'école**

- Intégrer systématiquement dans le syllabus les liens entre UE et compétences de l'ensemble des quatre blocs. Faire évoluer les modalités de validation des compétences ;
- Poursuivre la stratégie de refonte des programmes dans le tronc commun pour tenir compte des enjeux et besoins en compétences liés au développement durable;
- Renforcer les liens avec l'association des alumni.

Décision pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants:

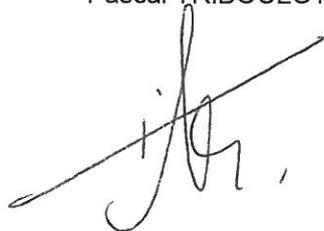
Intitulé du diplôme	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure de chimie organique et minérale	2025	2029-2030

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 8 avril 2025

En présence de Jean-Louis ALLARD, Pascal BIDAN, Pascal BODET, Michèle CYNA, Anne DAIRE, Françoise DELPECH, Marie-Annick GALLAND, Yoan GALLO, François HESDIN, Xavier KLÉBER, Marie-Madeleine LE MARC, Fernando LEAL-CALDERON, Nadine LECLAIR, Fabrice LOSSON, Farida MAZARI, Benoît NORTIER, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN, Bertrand RAQUET, Rodolphe REVERCHON, Rémy ROGACKI, Gilles SAINTEMARIE, Philippe STOLTZ, Rémy THIBAUD, Timothée TOURY, Pascal TRIBOULOT, Gilles TRYSTRAM et Sonia WANNER.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 13 mai 2025

Le rapporteur principal  
Pascal TRIBOULOT



Le secrétaire greffier



Le vice-président  
Jean-Louis ALLARD

